

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE BENEFICE
DU MECANISME VOLANTAIRE DE
DEPOLLUTION INDUSTRIELLE HYDRIQUE
(MVDIH)**

Critères d'éligibilité de la subvention

1- Critères liés à l'entreprise :

Entreprise industrielle, quelque soit son statut juridique, et son emplacement dans le bassin hydraulique.

2- Critères liés aux projets :

Projets en avals : Traitement des effluents liquides.

Projets intégrés : Economies de ressources en eau, changement de procédé, technologie propre

Coût du projet : pas de restriction sur le coût du projet

Conformité aux projets de normes après mise en place du projet ou aux exigences de l'agence ou du gestionnaire des ressources en eaux.

Disponibilité des fonds propres pour la réalisation du projet.

3- Rubriques éligibles :

- Etude de faisabilité du projet
- Equipements de dépollution
- Equipements de surveillance et de contrôle de la pollution.
- Travaux de génie civil liés au projet

4- Modalité de financement :

Ressources	Projet Aval	Projet Intégré
Don	40%	20%

5- Subvention :

- Maximum 5 Millions de Dirhams pour les projets individuels.
- Maximum 10 Millions de Dirhams pour les projets Collectif.

6- Projet non éligible :

- **Remboursement rétroactive des projets de dépollution industrielle.**
- **Nouvelle installations (sauf pour les projets dont la pertinence environnementale est justifiée.**